



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉCHERESSE ET INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX EN FORÊTS

Incendies de forêt: la situation reste localement très critique

Le niveau de danger est toujours au niveau «5», très fort. L'interdiction de faire des feux en forêts et sur tout le territoire cantonal est maintenue.

Le risque d'incendies est aggravé par le dessèchement des feuilles de certains arbres, qu'elles soient tombées ou non. Il s'agit d'un mécanisme naturel de défense contre la forte chaleur ainsi que le manque d'eau. De ce fait ces feuilles mortes augmentent la quantité de matériel potentiellement inflammable.

Même si certaines régions ont reçu des précipitations significatives, les quantités effectives n'ont pas été suffisantes pour améliorer la situation de manière générale. Seule une période de pluie prolongée permettra de faire baisser le niveau de danger. Par conséquent, l'interdiction de faire des feux en forêt et sur tout le territoire du canton de Vaud est maintenue.

Les autorités rappellent aux citoyens de faire preuve de prudence, et de signaler tout départ de feu ou toute fumée suspecte à la centrale téléphonique au numéro 118.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 août 2015

DIS, chef de l'État-major cantonal de conduite, Denis Froidevaux, 079 214 14 22 Inspection cantonale des forêts, Direction générale de l'environnement, Sébastien Lévy, 079 505 24 60. Inspecteur cantonal adjoint défense incendie ECA, Dominique Perrin, 079 701 19 80.